

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2010**

L'an deux mil dix et le vingt et un octobre à 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN, Jean-Marie PETIT.

Olivier DELEVOYE	donne pouvoir à	Alain DUTHOIT
Serge WATTEEUW	donne pouvoir à	Sandra AUDRAN
Jean-Pierre DELEFORGE	donne pouvoir à	Jean-Marie PETIT
Jean BEAREE	donne pouvoir à	Alain HAVERBEQUE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 13 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 9 octobre 2010

DATE AFFICHAGE : 9 octobre 2010

SECRÉTAIRE : Marie FOUTRY est désignée secrétaire de séance

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Le Compte rendu de la réunion du 10 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 – CLASSES TRANSPLANTÉES

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de la classe de découverte prévue du 12 au 19 janvier 2010 dans le Cantal pour les 52 élèves de CM1 et CM2. Il donne lecture du budget de la classe de découverte qui s'élève à 23 778 € et explique les différentes prestations.

Sachant que l'amicale laïque participe au projet à hauteur de 5 000 €, il reste 18 778 € à répartir entre la famille et la commune. La question est soulevée quant à la prise en compte de l'assurance pour les différentes prestations proposées lors du voyage.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur d'environ 50% du montant restant soit une participation de 181 € par enfant pour un total de 9 412 €.

Le conseil municipal émet le souhait que tous les enfants sans exception partent et que si une famille rencontrait des problèmes financiers, le CCAS serait sollicité pour la prise en charge de la prestation. Il demande également à ce qu'une présentation soit faite après le voyage.

3 – UTILISATION DE LA HUITIÈME CLASSE ET SALLE ANNEXE

M. le Maire explique que les travaux de construction de la 8^{ème} classe et de la salle annexe seront terminés en janvier, qu'il y a lieu de définir les conditions d'utilisation de ces extensions.

Il rappelle que ce projet avait été lancé alors qu'il y avait une classe supplémentaire qui restait isolée rue Jean Jaurès, qu'il y a eu depuis une réduction des effectifs et de ce fait la suppression de cette classe.

Il sollicite l'avis du conseil municipal quant à la mise à disposition des 8 classes alors que 7 sont aujourd'hui nécessaires. La salle annexe serait équipée des équipements informatiques et destinée au besoin de travail en sous groupe et pour offrir des surfaces supplémentaires de rangement à l'école.

Une discussion s'instaure sur les différentes solutions pour l'utilisation de la nouvelle classe en mesurant les intérêts et les risques de celles-ci.

Il est proposé de positionner la classe supplémentaire à gauche de la médiathèque et à proximité de la garderie (la classe actuellement occupée par M. FALLET). Ce qui présenterait l'avantage de disposer d'une salle ouverte à différents usages (ateliers école, animations et expositions médiathèque, CLSH, voire garderie).

Le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour cette solution et propose de travailler en concertation avec le Directeur et les enseignants pour sa mise en oeuvre.

4 – DÉSIGNATION DES MARCHÉS NON ATTRIBUES POUR LE GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle que, suite à l'appel d'offre, trois lots : les lots 5 (menuiserie Alu), 6 (menuiserie Bois) et 10 (plomberie) ont été déclarés infructueux pour offre techniquement incomplète ou remise de prix largement supérieures à l'estimation.

Une nouvelle consultation a été lancée, M. le Maire sollicite l'approbation du conseil.

Il précise que la commission d'appel d'offre a retenue les choix suivants :

L'entreprise ALNOR pour le lot « menuiserie alu » pour un montant de 26 962,57 € H.T.

L'entreprise SDI pour le lot « menuiserie bois » pour un montant de 5800,77 € H.T.

L'entreprise LEFEBVRE pour le lot « plomberie » pour un montant de 1633.96 € H.T.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de ces entreprises et autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants aux offres énoncées ci-dessus.

5– CADEAU DE DÉPART POUR UNE EMPLOYÉE COMMUNALE

M. le Maire rappelle que suite au départ de Roselyne BIGAND pour la communauté de communes d'Espace en Pévèle, un cadeau lui a été offert à cette occasion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'offrir un cadeau d'un montant maximum de 120 €.

6– PÉRIMÈTRE DE CLASSEMENT DU SITE DE LA BATAILLE DE BOUVINES

Suite à une première proposition de périmètre en juin, le conseil municipal a émis un avis défavorable considérant le projet trop contraignant.

M. le Maire explique qu'il a reçu la DREAL qui est venu expliquer les raisons et les avantages de ce choix. Elle a précisé que l'étude s'est finalement basée sur les périmètres des PLU existants et qu'il sera tout à fait possible de revoir ce périmètre exclu en périphérie des limites du PLU en fonction de nos attentes.

Suite à ces précisions, il souhaite recueillir l'avis du conseil municipal pour connaître le positionnement à tenir lors des débats sur ce projet.

Après différents échanges, le conseil municipal exprime son accord sur le périmètre global mais souhaite revoir son dimensionnement à proximité des zones constructibles.

7– AMÉNAGEMENT DE LA RD 93

M. le Maire informe simplement le conseil sur l'avancement des études sur l'aménagement de la RD 93, il précise que le Conseil Général prépare actuellement le dossier d'appel d'offre pour ces travaux et que l'on s'oriente vers une réalisation de ceux-ci début 2011.

Il propose de faire une présentation à la population avant la fin de l'année sur la mise en sens unique de la rue Clémenceau et sur le choix des espaces fleuris ainsi que sur les conséquences sur la circulation pour la rue Barthou.

Cette proposition reçoit l'accord du conseil municipal.

8- RÉVISION ET MODIFICATION DU PLU

M. le Maire informe le conseil municipal que la procédure de révision et de modification engagée débutera par la mise en œuvre d'une consultation des dossiers en mairie en novembre et décembre durant un mois pour recueillir l'avis de la population. Puis suivront une enquête publique et un rapport du commissaire enquêteur avant l'approbation définitive du conseil municipal pour application.

9- DIVERS

➤ MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LE POINT-JEUNES

La convention de mise à disposition des locaux pour le Point Jeunes entre la CCPP et la commune de Bourghelles doit être modifiée en son article 1^{er} pour modification de la superficie du local affecté. En effet, cette superficie a été recalculée sur la base de 38 m², M. le Maire soumet cette nouvelle donnée au conseil municipal pour vote en précisant que les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour la modification de la superficie du local affecté au Point Jeunes sur la base de 38 m².

➤ RÈGLEMENT DU MARCHÉ

M. le Maire donne la parole à Franck SARRE. Ce dernier évoque le marché hebdomadaire permettant d'offrir aux habitants de la commune un service complémentaire. Ce marché permet de pérenniser un service de proximité nécessaire pour satisfaire les besoins de la population.

Le marché est organisé de la manière suivante :

- *Emplacement extérieur* : parvis de la salle communale et parking de la place de la liberté
- *Jour de fonctionnement* : le vendredi de 15h00 à 19h00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place du marché communal
- autorise M. le Maire à signer le règlement général et les pièces s'y rapportant.

➤ DÉMATÉRIALISATION

Suite à l'approbation du conseil municipal en date du 10 septembre 2010 pour la mise en place de la dématérialisation, Jean-Marie PETIT et Marie DELEVOYE, ayant assisté à une réunion depuis cette date, informent le conseil municipal sur les aspects financiers d'une telle procédure. En effet, le tiers de télétransmission et le certificat électronique, indispensable pour télétransmettre sont des prestations totalement gratuites.

D'autres prestations comme le certificat pour la signature électronique ou encore la plateforme d'archivage électronique sont des services payants mais chaque commune choisit en fonction de ses besoins et ce n'est pas une obligation de souscrire à ce type de services.

La séance est levée à 22h10.

Marie FOUTRY

Alain DUTHOIT

Secrétaire de séance

Le Maire